



LIBRE OCCITANIE DE BILLARD

CODE SPORTIF "Billard Carambole"

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS :	Page 2
CHAPITRE 1 : Généralités	Page 2
Article 1.1 : Dispositions générales	Page 2
Article 1.2 Organisation des compétitions	Page 3
Article 1.3 Calendrier	Page 3
Article 1.4 Inscriptions	Page 3
CHAPITRE 2 : Règles communes	Page 4
Article 2.1 Joueurs participants	Page 4
Article 2.2 Tenue sportive	Page 4
Article 2.3 Forfaits et abandons	Page 4
Article 2.4 Arbitrage	Page 5
Article 2.5 Classification	Page 6
Article 2.6 Clubs organisateurs	Page 6
CHAPITRE 3 : Compétitions	Page 7
Article 3.1 Convocations	Page 7
Article 3.2 Tournois qualificatifs (TQ)	Page 7
Article 3.3 Classements des tournois (TQ)	Page 8
Article 3.4 Finales de Ligue	Page 8
Article 3.5 Compétitions par équipes	Page 9
Article 3.6 Annexes	Page 9

AVANT PROPOS

Le présent Code Sportif est propre à la Ligue Occitanie, il annule et remplace le précédent et vient en complément de celui de la Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions de notre Ligue.

Tout joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue accepte de respecter le présent Code Sportif.

D'une saison à l'autre , les articles modifiés apparaissent écrits en bleu.

CHAPITRE 1 : Généralités

Article 1.1 - Dispositions générales :

Le territoire sportif de la Ligue d'Occitanie est découpé en 2 secteurs regroupant
Le Secteur Est avec les districts Aude / PO et Cévennes d'Oc;

Le Secteur Ouest avec les districts Quercy / Rouergue et Gascon / Tolosan.

La Commission Sportive (CS) de la Ligue (voir composition ci-après) a la responsabilité d'organiser les compétitions officielles des catégories nationales ainsi que toutes les finales de Ligue ; elle en établit le calendrier.

Les compétitions des catégories régionales étant gérées par les responsables de chaque District ; **celles des districts Aude / PO et Cévennes d'Oc étant regroupées.** Les compétitions officielles priment sur toute autre organisation ; les clubs désirant organiser une compétition autre (tournois de classement et Opens) devront tenir compte du calendrier officiel de la ligue **et en informer la CS.**

Les Responsables Sportifs de la CS s'engagent à tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de ses licenciés de participer aux compétitions et cela dans le respect des règles établies.

Les responsables sportifs des catégories nationales :

Partie Libre et Cadre : Franck BESSAGNET

1 Bande et 3 Bandes : **Jean Paul GASCON** et Robert REMY

5 Quilles : Eric CHANTRELLE

Féminines : Marie Josée BRIQUET

Equipes Carambole : **Jérémy SEDANO**

Les responsables sportifs des Districts :

Aude / PO et Cévennes d'Oc : Benoit HORNECKER

Quercy / Rouergue : François BURGER

Gascon / Tolosan : 1 Bande et 3 Bandes François Xavier BOLCAIN

Libre et Cadre Pascal GOURDON

4 Billes Marie Josée BRIQUET

Article 1;2 - Organisation des compétitions :

A partir de la saison 2026 / 2027 les compétitions des modes de jeu de la Nationale 1 (Libre, Cadre et 1 Bande) Seront gérées et organisées

Par la FFB, le territoire national étant découpé en 4 zones géographiques, notre Ligue étant rattachée à la Ligue Nouvelle Aquitaine avec 3 TQ et une finale de zone ; toutes les finales nationales se disputeront à 8 joueurs.

Le 3 Bandes Nationale 1 restera organisé par la Ligue avec 3 TQ, finale de Ligue, finale de zone.

Pour les compétitions nationales, dans le but de réduire au maximum les frais de déplacements des joueurs l'organisations des poules du TQ 1 sera géographique, celles du TQ 2 serpentín aménagé et celles du TQ 3 avec serpentín intégral.

Les formules seront les suivants selon le nombre de joueurs engagés :

2 à 6 joueurs : 3 TQ (3 matchs minimum par TQ) > Pas de Finale de Ligue

7 à 12 joueurs : 3 TQ > Finale de Ligue (4 joueurs jusqu'à 8 engagés) et (6 joueurs de 9 à 12 engagés)

13 joueurs et + : 1er cas : - de 12 joueurs dans un secteur

3 TQ > Finale de Ligue (6 joueurs)

2ème cas : + de joueurs dans un secteur

3 TQ > Finale de Secteur > Finale de Ligue (6 joueurs)

Por le 5 Quilles voir le règlement spécifique dans les annexes.

Article 1.3 - Inscriptions :

Seules les inscriptions enregistrées sur le site de la Ligue seront validées. Tout joueur non inscrit dans les délais ne sera retenu pour participer à la compétition concernée. Elles seront ouvertes au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition et seront closes 3 semaines avant.

Chaque joueur devra s'inscrire individuellement, s'il rencontre un problème il devra se rapprocher de son club qui devra faire le nécessaire pour faciliter la dite inscription dans le temps imparti. Les clubs se doivent de contrôler et de faciliter les inscriptions de leurs joueurs.

Si le problème est d'ordre technique sur le site de la Ligue, le joueur ou le club devra envoyé un mail au responsable de la dite compétition.

Tout joueur qui s'est inscrit mais qui souhaite retirer son inscription pourra le faire directement sur le site, toujours dans les délais impartis.

Si un joueur s'inscrit le même week-end à plusieurs mode de jeu

il devra impérativement le signaler aux responsables sportifs de la Ligue. Celui-ci devra indiquer au joueur la possibilité ou non de pouvoir disputer une épreuve le samedi et une le dimanche ; dans le cas contraire le joueur devra faire son choix et le signaler au responsable sportif concerné.

Les inscriptions envoyées directement aux responsables sportifs ne seront plus prises en compte et ne seront donc plus validées.

CHAPITRE 2 - Règles communes des compétitions.

Article 2.1 - Joueurs participants.

Ne pourront participer aux compétitions officielles que les joueurs ayant acquitté leurs droits de licence auprès de la Fédération Française de Billard pour la saison 2026/ 2027.

Tout joueur ne peut s'inscrire que dans la catégorie à laquelle il est répertorié sur le site EII à la date du 01 septembre 2026. **Un tableau de classification de notre Ligue sera envoyé à chaque club et joint dans les annexes**

Des photographies à des fins de promotion des clubs organisateurs peuvent être prises. Il appartient aux joueurs de préciser au début de la compétition à l'organisateur qu'ils désirent pas être photographiés. L'absence de ce signalement vaudra pour accord tacite de leur part.

Article 2.2 - Tenue Sportive :

- 1) Polo à col classique ou col rond, manches courtes ou manches longues. Patte de boutonnage ou fermeture éclair ou boutons. Le polo doit être rentré dans le pantalon et y rester en position de jeu. *Les féminines sont autorisées hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu. Pour le marquage se référer au règlement de la FFB.
- 2) Pantalon de ville droit, les jambes couvrant les chevilles. Les pantalons de costume à boutons ou cordelette, les chinois et le velours côtelés sont autorisés. Les poches doivent être plaquées et positionnées exclusivement sur la partie haute du pantalon au niveau des hanches pour ne pas gêner le déroulement du jeu. Les féminines sont autorisées à porter un pantalon fluide.
- 3) Chaussures basses de couleur unie, de ville (derbies, mocassin, richelieu) ou basses de type casual, sneakers ou tennis. Elles doivent être de couleur unie, fermées, propres ; semelle noire ou assortie à la chaussure.

Article 2.3 - Forfait et/ou abandon :

Forfait :

Les joueurs ayant la possibilité de se désinscrire avant la date limite, les forfaits après l'envoi de la convocation ne seront plus acceptés. Sauf cas de force majeure (décès, maladie, **accident**) ; les joueurs sont tenus de faire parvenir dans un délai de 72 heures au plus tard un **justificatif officiel** au responsable sportif de la Ligue. Le non respect de cette règle entraînera automatiquement la suspension du joueur pour le tour suivant et en cas de récidive la suspension de toutes les compétitions jusqu'à la fin de la saison. Si ce forfait intervient pour le dernier TQ le joueur sera automatiquement exclu de la finale de Ligue.

Forfat (suite) :

L' horaire du début de la compétition est indiqué sur la convocation, le joueur est tenu de se présenter 30 mn avant cet horaire.

Tout joueur non présent 1/2 heure après le début de la compétition sera déclaré forfait. **En cas d'empêchement de dernière minute ou de problème lors de son déplacement le joueur devra appeler le club organisateur**, s'il ne peut appeler (cause accident) il devra faire parvenir dans les 72 heures un justificatif au responsable de la commission sportive.

Le non-respect de cette règle entrainera automatiquement la suspension du joueur concerné pour le tour suivant et en cas de récidive la suspension pour toutes les compétitions jusqu'à la fin de la saison.

Article 2.4 - Arbitrage :

Les règles appliquées **doivent être** celles du Code Sportif établies par la FFB. Les clubs organisateurs devront fournir dans la mesure du possible un maximum d'arbitres officiels et de marqueurs pour assurer le bon déroulement de leurs compétitions. Cependant le directeur de jeu pourra si besoin proposer des de substitution ou la possibilité de faire pratiquer l'inter-arbitrage par le ou les joueurs exempts ou l'auto-arbitrage, **solutions qui ne pourront en aucun cas être refusées par les joueurs, sous peine d'exclusion de la compétition.**

Pour les finales (ligue, secteur ou zone), les clubs organisateurs devront proposer des arbitres officiels, ils devront se rapprocher pour cela de la commission d'arbitrage pour le choix des arbitres.

La tenue d'arbitre officiel ou la tenue du club organisateur est obligatoire même pour les marqueurs.

Article 2.5 - Classification :

Tout joueur n'ayant pas réussi lors de la saison 2025 / 2026 à confirmer la moyenne de la catégorie ou il s'était engagé est reversé dans la catégorie indiquée pour la saison 2026 / 2027.

Tout joueur ayant été classifié par le passé devra justifier en début de saison de son ancienne catégorie et le faire valider par son président de club.

Tout nouveau joueur pourra avec l'accord de son président s'engager dans la catégorie de son choix ; les conditions et la suite éventuelle de sa saison sont définies dans le Code Sportif National.

Tout joueur qualifié pour une finale de France "Masters" ne pourra s'il est classé en debut de saison dans une catégorie inférieur disputer la finale de Ligue ni la finale de France de sa catégorie d'appartenance du début de saison.

Suite au 1er TQ de sa catégorie si un joueur réalise le moyenne de la catégorie supérieure, il pourra demander à participer aux compétitions de celle-ci ; si à la fin de saison le joueur n'a pas confirmé la moyenne de sa nouvelle catégorie il sera reversé la saison suivante dans sa catégorie d'origine.

Article 2.5 - Classification (suite) :

Tout joueur déjà classifié ne pourra disputer de compétition que dans la catégorie ou il est classifié en début de saison (01 / 09 /2026) sur le site EII, sauf montée officialisée en cours de saison ou invitation de dernière minute en cas de forfait d'un joueur pur compléter la poule d'un TQ (poule de 4 uniquement) pour permettre son bon déroulement.

Les matchs non saisis sur le site EII ne seront pas comptabilisés, il appartient au joueur et à son club de vérifier la bonne saisie des matchs, au plus tard dans les 8 jours suivant la compétition. La Commission Sportive de la Ligue ne saurait être tenue pour responsable de la mauvaise ou de la non-saisie des dits résultats.

Article 2.6 - Clubs organisateurs :

Les clubs devront se porter candidats auprès de la CS avant le **31 août 2026** pour l'organisation des TQ, des Finales de secteur et des Finales de Ligue. Lors de l'assemblée Générale de la Ligue du **26 septembre 2026**, la liste sera complétée complétée en présence des responsables sportifs des clubs présents.

La CS pourra en cas de manque désigner des clubs parmi ceux ayant des joueurs classés dans les modes de jeu et catégories concernés et ayant le nombre de billards suffisants. **Tout refus d'un club désigné par la CS pour l'organisation d'une compétition, verra ses joueurs exclus jusqu'à la fin de la saison de cette compétition.**

Le club organisateur s'engage à présenter des billards en bon état, des billes réglementaires et en parfait état et à respecter, Un directeur de jeu des arbitres officiels (voir article 2.4) et à assurer la logistique de cette journée (surtout les repas).

*Le directeur de jeu veiller au respect des tours de jeu, assurer la saisie des résultats au fur et à mesure des matchs à enregistrer le nom des arbitres (même non officiel) sur le site EII de la FFB ; il devra aussi établir un rapport pour relater tout incident survenu lors de l'épreuve (forfait, abandon, tenue, etc.) et le transmettre au responsable de la CS. Pour faciliter la future mise en place de la stratégie de la commission d'arbitrage, **le directeur de jeu devra envoyer dans les 72 heures au responsable de la commission sportive la liste des arbitres (avec n° de licences) ayant officiés lors de cette compétition.***

L'organisation de ces compétitions impliquant la responsabilité de la Ligue, il est rappelé aux clubs organisateurs qu'ils ont l'obligation absolue de faire respecter le décret de loi n°2006-1836 entré en vigueur le 01 février 2007 et portant sur l'interdiction de fumer ou de vapoter dans tous les locaux publics de club ainsi que les nouvelles dispositions concernant l'alcool dans ces mêmes locaux lors des compétitions.

Obligations légales (suite) :

Il est rappelé à tous les participants l'obligation de respecter la législation sur le dopage, de nombreux produits sont prohibés et dont la liste est consultable sur le site de l'Agence Française de lutte contre le dopage (afl.d.fr). Le cannabis est de plus illégal et facilement détectable lors des contrôles.

Chapitre 3 - Compétitions :

Les compétitions individuelles (TQ, Finales de Zone et de Ligue) et par équipe de certaines catégories devront être organisées selon les critères portés sur les convocations sous peine d'être invalidées par la Commission Sportive.

Article 3.1 - Convocations :

Elles seront envoyées au plus tard 8 jours avant la compétition concernée aux joueurs qui auront communiqué **leur adresse "mail" sur le site EII** et aux clubs qui eux auront **la responsabilité impérative d'informer leurs joueurs non-présents sur la liste d'envoi.**

Sur les convocations seront précisés : la l'adresse du club organisateur, la date, l'heure de rendez-vous, l'heure de début de la compétition, la distance des parties, la limitation des reprises et bien entendu la liste des joueurs convoqués.

Article 3.2 - Tournois qualificatifs (TQ) :

Pour tous les modes de jeu et catégories, ils seront au nombre de trois. Ils se dérouleront sur une journée avec plusieurs poules selon le nombre d'engagés. Ils se disputeront dans les clubs en ayant fait la demande ou dans ceux sollicités par la Commission Sportives en cas de manque (article 2.6).

Ils se dérouleront sur une journée selon le nombre d'engagés.

Les poules seront composées de 5 joueurs maxi sur deux billards et de 6 joueurs maxi sur trois billards. **Des sollicitations des responsables seront possibles dans le cas où les clubs ne correspondent pas aux critères cités.**

Les poules des TQ seront constituées de la manière suivante : TQ1 > poules géographiques, TQ2 > serpentín emménagé et TQ3 > serpentín intégral.

On entend par serpentín emménagé : un joueur de Nîmes se retrouvant dans une poule à Toulouse et un joueur de Tarbes étant dans une poule à Lunel les deux joueurs seront inversés.

La commission sportive se réserve le droit pour le 3 Bandes N1 d'inclure un joueur "masters" qui ne participe pas au circuit national de cette catégorie pour lui permettre de jouer dans la saison.

Les clubs devront scrupuleusement respecter les tours de jeu, la distance et la limitation de reprises indiqués sur les convocations sous peine d'invalidation de la dite compétition.

Article 3.2 - Tournois qualificatifs (TQ) (suite) :

Il est demandé aux clubs organisateurs de prendre des photos et de les joindre avec un compte rendu de la compétition qui serviront à réaliser un article sur le site de la Ligue.

Article 3.3 - Classement des Tournois Qualificatifs :

Mode de classement des catégories régionales :

Le classement des catégories régionales sera établi avec la somme des valeurs suivantes pour les 2 meilleurs TQ retenus, selon les critères dans l'ordre suivant :

- 1 - Nombre de TQ
- 2 - % Matches gagnés.
- 3 - % Points réalisés sur l'ensemble des parties disputées par rapport au maximum de points réalisables.
- 4 - En cas d'égalité sera prise en compte la moyenne générale.

Mode de classement des catégories nationales :

Les résultats des trois tournois qualificatifs seront retenus pour établir le classement final. A l'issue des 3 TQ les 4 ou 6 premiers (article 1.2, organisation des compétitions) seront qualifiés pour la Finale de zone ou de ligue.

Le mode de classement sera établi sur l'ensemble des TQ prévus en deux étapes selon les critères et dans l'ordre suivant :

Etape 1 :

Les TQ (phases) sont composés de poules, à l'issue de la compétition un 1er classement sera établi. Exemple avec 3 poules : les 1ers de poules seront classés de 1 à 3, les seconds de 4 à 6, les troisièmes de 7 à 9, etc.....

. Selon les critères suivants :

- . 1 - % de matches gagnés.
- . 2 - Moyenne générale.
- . 3 - Meilleure série.

Selon l'ordre, il sera attribué des points de classement comme suit :

1er 30 pts - 2ème 25 pts - 3ème 22 pts - 4ème 20pts - 5ème 17 pts
6ème 15 pts - 7ème 14 pts - 8ème 13 pts - 9ème 12 pts - 10ème 11 pts
11ème 10 pts - 12ème 9 pts - 13ème 8 pt 6 ptss - 14ème 7 pts - 15ème 6pts
à partir de la 16ème place 5 pts.

Tout joueur absent lors d'un TQ se verra attribué 0 pts.

Les 4 ou 6 premiers (voir article 1.2) seront qualifiés pour la Finale de Zone ou de Ligue.

Seuls les joueurs ayant disputés au minimum 2 TQ pourront prétendre à disputer la finale de Ligue.

Article 3.4 - Finales de Ligue :

Les finales de Ligue se disputeront en poule unique (voir article 1.2). Les parties se disputeront sur la distance normale et sans limitation de reprises (voir tableau dans les annexes).

Article 3.4 - Finales de Ligue (suite) :

A l'issue de la Finale le directeur de jeu devra demander aux deux premiers de s'inscrire sur le site de la FFB pour la Finale Nationale.

Pour une question de respect, il serait de bon gout que les joueurs qui s'inscrivent en début de saison dans un mode de jeu s'engagent à aller au therme de celle-ci. est regrettable que les vainqueurs de ces Finale de Ligue ne représentent pas notre Ligue lors de la Finale Nationale.

Article 3.5 - Compétitions par équipes :

A partir de la saison 2026 / 2027 les compétitions par équipes de la Top Ligue et de la Fédérale 1 des jeux de série "JDS" ; celles de la Top Ligue Fédérale 1 et du " 3 Bandes" seront gérées par la FFB. Les fédérales 2, 3 et 4 du "JDS et les fédérales 3 et du"3 Bandes" seront gérées pour la Ligue par Jérémy SEDANO
L'organisation des challenges de la Ligue : Trophée Jean Noël MARY et du Challenge Robert NOUGAILHON sera gérée par par Robert REMY responsable de la CS, pour ces 2 compétitions il est demandé aux clubs pour l'attractivité de ces 2 compétitions d'engager un maximum d'équipes.

Article 3.6 - Annexes :

En annex de ce règlement vous trouverez les documents suivants :

- 1) Règlement 5 Quilles Ligue Occitanie
- 2) Orgnigramme Commission sportive
- 3) Tableau des distances et moyennes
- 4) Tours de jeu
- 5) Tableau classement Catégories Nationales

Le tableau des lieux des compétitions vous sera envoyé ultérieurement.

*Consultez régulièrement le site de la Ligue pour les inscriptions aux compétitions.
La Commissio Sportive de la Ligue vous souhaite une excellente saison.*

La Commission Sportive Crambole de la Ligue Occitanie

